

C'est dans un contexte particulier que s'est déroulée cette NAO 2021 notamment avec des réunions en visioconférence qui ne facilitent pas la négociation.

Cependant la délégation Force Ouvrière, après avoir quitté la réunion le jeudi 11 Février 2021, s'est battue jusqu'au bout pour porter ses revendications notamment au niveau de la rémunération.

La délégation constate une évolution entre la proposition initiale faite par la Direction le jeudi 11 Février 2021 et la proposition finale proposée ce lundi 15 Février 2021.

La délégation estime que cette proposition n'est pas suffisante et ne répond pas au mandat qui lui a été donné.

Pour la délégation, la proposition faite par la Direction ne prend pas suffisamment en considération l'engagement des salariés dans la transformation des hypermarchés depuis 2 ans, accentué cette année par un contexte sanitaire sans précédent qui engendre un surcroît d'activité, dans des conditions de travail dégradées pour les salariés des magasins.

La Direction a fait savoir qu'une décision unilatérale interviendrait en cas de non-signature des organisations syndicales. Elle reviendrait donc sur la dernière proposition présentée lors de la réunion du jeudi 11 Février 2021.

La délégation Force Ouvrière a pris acte de la proposition finale. Comme nous l'avons toujours fait Force Ouvrière ira consulter les salariés sur le terrain avant d'envisager la suite.



La délégation FO a défendu l'intérêt des salariés jusqu'au bout de la négociation.

Classifications :

Réouverture de la négociation entamée en 2019.

Première réunion le 19 Mai 2021.

Modulation :

Ouverture d'une négociation pour adapter les modalités de mise en œuvre de la modulation.

Second semestre 2021.

Réunions relatives aux métiers caisses :

Compte tenu de la crise sanitaire, les réunions entamées en 2019 sur les métiers et conditions de travail du secteur caisses n'ont pas pu se tenir sur l'année 2020.

En conséquence, la Direction réitère son engagement à poursuivre ces travaux entamés en 2019 et à les étendre à l'étude de la question des horaires en îlot.

Premier semestre 2021.

Dispositifs Jeunes et Séniors

La Direction s'engage à poursuivre et finaliser les négociations entamées en 2019, au cours du premier semestre 2021.

Reconnaissance de la Formation

Augmentation du montant des primes CQP et VAE à hauteur de 20%, soit un passage de 100€ à 120€ bruts.

Applicable au 1^{er} Mars 2021.

Mesures Séniors et Fin de Carrière

Revalorisation des primes forfaitaires versées dans le cadre des contrats séniors et ce à hauteur de l'augmentation générale accordée au titre de l'année 2021.

Applicable au 1^{er} Mars 2021.



La délégation FO a défendu l'intérêt des salariés jusqu'au bout de la négociation.

Prime tuteur

Augmentation de la prime annuelle forfaitaire tuteur à hauteur de 20% (passage de 100€ à 120€ bruts).

Mise en place d'une prime identique pour les maîtres d'apprentissage.

Extension du dispositif aux salariés ayant 45 ans et plus, en capacité d'exercer une action de tutorat.

Mise en place d'un dispositif de formation plus accessible.
(E-Learning)

Applicable au 1^{er} Janvier 2021.

Remise sur achat

Augmentation du plafond annuel de 12 000 à 13 000 Euros

Remise sur achat numérique

Extension de la remise sur achat supplémentaire de 10% sur le numérique, une fois par an, pour l'achat spécifique d'un ordinateur vendu au rayon EPCS.

Applicable au 1^{er} Juillet 2021.

Egalité homme femme

Pour l'année 2021, le montant de cette enveloppe sera porté à 200 000€ bruts.

Prise de congés payés

Modification de l'article 4-1.1 de la Convention Collective Nationale :

Sera considéré comme enfant scolarisé, celui dont l'âge est compris entre 3 ans et 18 ans au premier juin de l'année considérée et sur lequel le salarié exerce les droits de l'autorité parentale.

Applicable pour 2022 les CP 2021 étant déjà posés.



La délégation FO a défendu l'intérêt des salariés jusqu'au bout de la négociation.

Fonds de Solidarité

370 000 € alloués, pour l'année 2021 au Fonds de Solidarité.

Extension des critères d'attribution aux difficultés financières liées à la crise sanitaire.

La Direction renforcera le dispositif de communication sur le Fonds de Solidarité Carrefour Hypermarchés en concertation avec la Commission Solidarité.

PRIME D'ENGAGEMENT POUR L'ANNEE

2020 :

Montant : 150€ bruts

Conditions d'attribution :

Pour les temps complets et les temps partiels présents en 2020 et présents au moment du versement de la prime (1er avril 2021).

Prise en compte des absences sur l'année 2020.

Les périodes d'absence liées à l'activité partielle mise en place par l'entreprise au mois de Novembre 2020 seront neutralisées.

SALAIRE :

**Augmentation de 0,5%
au 1er Janvier 2021**

La délégation FO a défendu l'intérêt des salariés jusqu'au bout de la négociation.